

MODELE N° 9 CONTRAT DE TRANSPORT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société....., représentée par son gérant
....., agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés
et faisant élection de son siège social à
.....,
Numéro registre de commerce..... à.....,
Téléphone :
Adresse email :

OU
M./Mme..... numéro de CNI
..... Immatriculé au registre de commerce sous le
numéro..... à agissant en son nom propre.
Téléphone :
Adresse email :

Ci-après dénommé le « **Propriétaire du moyen de transport** ».

Et
La société....., représentée par son gérant
....., agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés
et faisant élection de son siège social à
.....,
Numéro registre de commerce..... à.....,
Téléphone :
Adresse email :

OU
M./Mme..... numéro de CNI
..... Immatriculé au registre de commerce sous le
numéro..... à agissant en son nom propre.
Téléphone :
Adresse email :

Ci-après dénommé le « **Client** ».

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE I : OBJET DU PRESENT CONTRAT

Le présent contrat a pour objet le transport de poisson frais acquis par le client lors de la première vente au niveau des halles et CAPI.

A cet usage, il est utilisé le véhicule type.....(isotherme/réfrigéré/
frigorifique) de marque....., immatriculé sous le numéro
.....(*), ayant l'agrément sanitaire provisoire délivré par l'ONSSA sous le
numéro(*) valable jusqu'au.....

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS

Engagement du propriétaire du moyen de transport :

Le propriétaire du moyen de transport déclare avoir parfaite connaissance de la réglementation en vigueur applicable au transport et à la manutention des produits périssables et notamment celles concernant le transport de poisson.

Le propriétaire du moyen de transport reconnaît expressément avoir toutes les autorisations requises pour exercer son activité et veillera à les renouveler régulièrement notamment l'agrément sanitaire provisoire du véhicule utilisé.

En cas de non renouvellement de son agrément ou d'arrêt d'activité pour quelques raisons que se soient, il en informera immédiatement son client.

Engagement du client :

Le client s'engage à utiliser en priorité le moyen de transport, objet du contrat, pour transporter le poisson frais acquis par lui lors de la première vente au niveau des halles et CAPI.

En cas de non disponibilité du moyen de transport objet de ce contrat, le client s'engage à n'utiliser que des moyens de transports agréés sur le plan sanitaire.

ARTICLE 3 : Date d'effet/ Durée/Résiliation

Le présent accord prend effet à compter de la date de sa signature par les deux contractants.

Il est établi pour une durée de..... renouvelable par tacite reconduction à moins de sa dénonciation par l'une des parties et dans ce cas le client doit en informer immédiatement l'administration chargée de la pêche maritime.

ARTICLE 4 : Rémunération

Le présent accord est consenti et accepté moyennant une rémunération forfaitaire à raison de tout transport dûment effectué. Il est entendu que les prix de transport sont fixés en commun accord entre le propriétaire du moyen de transport et le client.

Fait à, le.....

Signature légalisée des deux parties :

Le propriétaire du moyen de transport

Le Client

(N.B. : Barrer les mentions inutiles)

(*) Joindre copies de la carte grise et de l'autorisation sanitaire du véhicule